



Message de la direction

Depuis le 16 mars 2020, l'INSERR s'est organisé, principalement en mode télétravail, pour gérer les reports et les nouvelles programmations des formations, voire l'accompagnement pédagogique à distance de certains stagiaires. L'INSERR a également assuré une présence physique dans ses locaux, très utile pour le soutien logistique de ses télétravailleurs.

Je veux ici remercier tous les personnels de l'INSERR qui sont très mobilisés, et à votre écoute, depuis sept semaines.

Conformément à la stratégie nationale du plan de déconfinement annoncée par le premier ministre, le 28 avril, l'INSERR organise, dans un premier temps le retour in situ de ses salariés, à compter du 11 mai 2020.

S'agissant de la réouverture de l'INSERR à ses stagiaires, des contacts constants, depuis le début du confinement, notamment avec la DSR devraient nous permettre de proposer, très prochainement des calendriers de reprise des formations. Il s'agit notamment des formations institutionnelles et celles des professions réglementées. Pour certaines formations des professions réglementées et pour les formations post-permis, nous travaillons tant à la reprogrammation des sessions, qu'à l'élaboration de certains modules qui pourront être dispensés, à l'avenir, en distanciel.

Je souhaite également remercier tous les partenaires et les intervenants pour le compte de l'INSERR, pour leur investissement, dans l'accompagnement pédagogique à distance qui vient d'être effectué, et pour leur participation active dans la conception des modules qui seront proposés via ces nouvelles pratiques.

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :
Carole DABRIGEON
Assistante Communication :
Nathalie VIDOT
Conception : Renaud Scapin

INSERR

122, rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Actualités

LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

La formation continue des experts en automobile (VE), cycle 2021

En application des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, la session de formation VE2021 de Dammarie-Les-Lys, prévue initialement le 24 avril 2020, est reportée au vendredi 12 juin prochain.



À noter que certaines dates de formation ont été modifiées ; nous vous invitons à contacter **Annick SIRE**, assistante de formation, par courriel (annick.sire@inserr.fr) ou à consulter notre site internet www.inserr.fr

Formation continue des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Compte-tenu de la situation sanitaire et des demandes qui affluent, une réflexion est en cours afin de permettre et d'organiser les sessions de formations à distance. Les dates et modalités de participation vous seront communiquées prochainement.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter **marie SAFFRAY** par courriel marie.saffray@inserr.fr

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Recrutement de la filière sécurité routière

En raison des mesures gouvernementales liées au COVID-19, le ministère de l'intérieur a reporté l'ensemble des épreuves écrites et orales des examens professionnels et concours internes de la filière à une date ultérieure.

À noter que les résultats d'admissibilités des concours au titre de 2020 sont parus. Les oraux sont également reportés.

Néanmoins et pour pallier à cette situation exceptionnelle, l'INSERR a maintenu ouverte sa plateforme de préparation à distance et reporté les calendriers liés aux devoirs d'entraînement.

Nos services restent à disposition des préparants.

LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

Les agents du Bas-Rhin, de Haute-Saône et de Vendée formés

En janvier et février derniers, les agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ont été formés, chacun dans leur département, au module « harmonisation des pratiques d'évaluation B ».

Un module de formation qui rencontre un vif succès grâce à l'animation pédagogique et aux phases pratiques lors de simulations d'examens du permis de conduire de la catégorie B.

Les agents formés soulignent que ce type d'actions de formation continue permet un renouvellement et un maintien des compétences professionnelles.

Pendant cette période de confinement, L'INSERR continue de vous accompagner dans vos projets et démarches de plan de prévention du risque routier.

Contact INSERR :

Maud VENESQUE et Cécile FAVIER

Maud.venesque@inserr.fr et cecile.favier@inserr.fr

Permanence téléphonique au **06 71 59 97 34**

www.inserr.fr



L'INSERR à l'heure du Coronavirus COVID-19... Comment les choses s'organisent...



Dans le cadre de la continuité des activités de l'INSERR, des mesures concrètes ont été mises en place : télétravail et accompagnement pédagogique à distance.

L'ensemble du personnel de l'INSERR participe toujours aux efforts nécessaires pour endiguer la propagation du COVID 19 par des mesures de télétravail et par le soutien actif auprès des stagiaires actuellement en formation afin de maintenir un niveau de compétence nécessaire à leur réussite professionnelle.

C'est le cas notamment de la promotion IPCSR 02.2020 entrée en formation le 10 février 2020 à l'INSERR. Une proposition visant à réaliser un accompagnement pédagogique à distance, a été validée par la délégation à la sécurité routière (DSR). Trois modules spécifiques en font l'objet : procédure B, procédure administrative et réglementation.

Comment s'organise la formation à la procédure B ?

Avec l'accord du ministère, le département des formations de l'institut a sollicité l'ensemble des formateurs-référents « procédure B » pour mettre en place une pédagogie à distance afin que les stagiaires restent motivés et ne perdent pas le bénéfice des apprentissages reçus en début de formation. Ont été proposés :

- des questionnaires à choix multiples (QCM) ;
- des questions à réponse courte (QRC) ;
- le schéma de la démarche intellectuelle à compléter ;
- un travail de recherche sur les compétences (en croisant le code de la route, le savoir conduire et le guide d'évaluation) ;
- un travail de réflexion sur la posture professionnelle de l'IPCSR (PPI).

Plusieurs devoirs et recherches spécifiques ont été diffusés à l'ensemble de la promotion avec un calendrier précis du travail à effectuer. Les questionnaires et le schéma font l'objet d'une correction et d'un retour individuel à chacun des stagiaires. Une synthèse collective est également diffusée à l'ensemble de la promotion. Les travaux de recherche des stagiaires feront l'objet d'un retour d'expérience en salle dès la reprise de la formation. À l'heure où nous écrivons cet article, deux devoirs ont été effectués. Il ressort que les stagiaires sont impliqués, motivés et réactifs. Le niveau global est très bon, à la grande satisfaction des apprenants et de leurs formateurs.

Dans un prochain article, nous évoquerons la formation à la réglementation et à la procédure administrative.



**Vous souhaitez
communiquer
sur la lettre
mensuelle
de l'INSERR,
contactez-nous
info@inserr.fr**



En ce qui concerne les stagiaires IPCSR - promotion septembre 2019 - leur formation initiale s'achève. Les stagiaires ont rejoint leur département d'affectation. Ils reviendront à l'INSERR dès que la situation le permettra afin de suivre le module de formation « préparation qualification à l'évaluation des candidats au permis de conduire en catégorie moto ».

Quant aux stagiaires DPCSR - promotion 2019 - ils ont également rejoint leurs départements d'affectation afin de parfaire leurs compétences « terrain » et d'approfondir leur connaissance de l'environnement professionnel. Ils devraient être de retour à l'INSERR pour la soutenance de leur projet managérial, en juin 2020.